

Maître Alain Bensoussan Code informatique, fichiers et libertés. Editions Larcier Informatique. Préface de Pascal Buffard et Guy Mamou-Mani. Interview vidéo Maître Alain Bensoussan fondateur de l'Association du Droit des Robots. ADDR. Vendredi 23 Janvier 2015

La robotique figure au nombre des technologies clés à l'horizon 2020, en témoigne le plan France Robots initiatives, publié en mars 2013 sous l'autorité conjointe du ministre du Redressement productif et de celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'essor des projets techniques rend incontournable la problématique du cadre juridique applicable. L'activité robotique peut-elle s' autoréguler elle-même ou faut-il créer un cadre juridique spécifique ?



Maître Alain Bensoussan fondateur de l'Association du Droit des Robots. ADDR.(c) Jean-Louis Courleux

Lexing Alain Bensoussan Avocats a fondé l'**Association du droit des robots** il y a déjà un an maintenant, pour appeler à la création d'un cadre juridique propre à la robotique. Fondée en janvier 2014, l'Association du droit des robots (**ADDR**) offre un cadre d'échanges et de travaux en commun à tous ceux qui s'intéressent à ces questions : universitaires, magistrats, juristes d'entreprise ou d'organisations professionnelles, etc. L'association constitue en France, un lieu unique de réflexions et de discussions entre ces juristes aux expériences diverses.

Interview vidéo Maître Alain Bensoussan

CODE INFORMATIQUE FICHIERS et LIBERTÉ .

Alain Bensoussan Préface de **Pascal Buffard** et **Guy Mamou-Mani**. Ce code métier explique toute la législation, article par article, avec des vidéos illustratives, glossaires, extraits de textes et jurisprudence coordonnés, dernière jurisprudence commentée et doctrine récente, conseils pratiques et outils utiles. Les systèmes d'information, au cœur de la moindre activité économique ou sociale, fonctionnent en grande partie grâce aux données à caractère personnel. Cette matière est cependant en constante évolution avec les développements technologiques qui apparaissent chaque jour tant en France qu'en Europe : l'**identification biométrique**, l'usage des **nanotechnologies** dans les systèmes d'information ou la **robotique dans l'aide aux personnes** en sont des exemples significatifs. Y étant associé, le droit des systèmes d'information doit nécessairement être synchrone à ces évolutions technologiques s'il ne veut pas devenir un frein au développement économique.

Le *Code Informatique, fichiers et libertés* est l'outil qui permet cette synchronisation. Conçu pour les **professionnels des nouvelles technologies** et pas seulement les juristes, il reproduit méthodiquement l'ensemble de la réglementation régissant les traitements automatiques d'informations à caractère personnel et l'enrichit de manière didactique article par article avec des vidéos illustratives, un glossaire explicatif, les textes et jurisprudence coordonnés, la dernière jurisprudence commentée, la doctrine récente et des conseils et outils destinés à faciliter la pratique.

Sous la direction d'**Alain Bensoussan**, l'équipe rédactionnelle est composée de **praticiens et de professionnels du droit des technologies avancées** : avocats et juristes technologues (santé, internet, télécoms, informatique, travail, fiscal...).

Chaque chapitre est illustré par une vidéo explicative, accessible via flashcode sur la chaîne Youtube de l'éditeur. Ces vidéos permettent d'appréhender différemment les points abordés au cours du chapitre. Ces vidéos abordent notamment la licéité des traitements de données à caractère personnel, le rôle de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la CNIL), ou encore les obligations incombant aux responsables de traitement et droits des personnes. Le *Code* comporte également de nombreux conseils pratiques ainsi que de liens vers des formulaires directement utilisables : des demandes d'autorisation, des déclarations (normales ou simplifiées) mais aussi la désignation d'un correspondant à la protection des données à caractère personnel.

Alain Bensoussan est avocat à la Cour d'appel de Paris depuis 1978 spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, ainsi qu'en droit international et de l'Union européenne, il a fondé un cabinet spécialisé dans le droit des technologies avancées. Il est par ailleurs Vice-président d'honneur de l'Association française des correspondants aux données personnelles (AFCDP).

Avocat « technologie » spécialisé dans le droit de l'informatique et, plus généralement, des technologies

CODE INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Alain Bensoussan

Préface de

Pascal Buffard

Président CIGREF

Guy Mamou-Mani

Président Syntec Numérique

Lexing - Technologies avancées & Droit



larcier

Codes Métiers



Code Larcier Informatique Fichiers et Libertés 2014

avancées, il a été diplômé de l'**Institut d'études politiques de Paris** section économique et financière (1976), et est titulaire d'un DEA de droit des affaires (1979), de deux licences en droit, option droit des affaires (1976), et en sciences économiques, option économétrie (1975).

Pour en savoir plus : www.alain-bensoussan.com.

Préface de **Pascal Buffard**, Président du Cigref, Directeur général d'AXA Group Solutions et **Guy Mamou-Mani**, Président du Syntec numérique, Co-président du groupe Open.

La collection « Lexing - Technologies avancées & Droit », sous la direction d'**Alain Bensoussan** et de **Jean-François Henrotte**, se consacre au droit des technologies avancées dans le monde. Elle est née d'un partenariat entre le réseau international Lexing et le groupe d'édition Larcier. Ancrée dans la pratique et en phase avec l'évolution constante des technologies avancées, elle accueille des Cahiers synthétiques sur des questions juridiques d'actualité relatives à une technologie, des Mémentos définissant le cadre juridique national d'une technologie, des Codes Métiers offrant les conseils et les outils utiles aux professionnels et des Traités couvrant une technologie de manière exhaustive sans considération de territoire.

Lexing®, premier réseau international d'avocats spécialisés en droit des technologies, a été créé

à l'initiative d'Alain Bensoussan.

Il fédère des avocats technologues, c'est-à-dire des professionnels qui savent combiner leur connaissance des technologies et des particularismes des différents secteurs d'activités pour lesquels ils travaillent avec leur expertise du droit. Il regroupe à l'heure actuelle 22 cabinets, en Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Luxembourg, Mexique, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suisse et Tunisie, et est amené à continuer son développement.

Les éditions Larcier, membres du Groupe Larcier, sont la **référence sur le marché juridique** belge mais aussi sur les marchés juridiques européens et internationaux. Les éditions Larcier sont particulièrement réputées pour la publication des Codes Larcier, de revues juridiques scientifiques de haut niveau, de **monographies de grande qualité** et d'ouvrages plus généraux, tant en version imprimée qu'en version électronique.

Programmes 2015 et 2016 des Petits-Déjeuners Débats Alain Bensoussan en pièces jointes .(sous réserve de modifications).

Bonne découverte de mon site www.courleuxsansfrontieres.com et de mes différentes rubriques. Plus de 1050 reportages et interviews vidéos au 23 janvier 2015.

Pour reprendre ou faire suivre un article. Menu PARTAGER. Merci

Jean-Louis COURLEUX

Jean-Louis COURLEUX

Source :

<http://www.courleuxsansfrontieres.com>